

Mode de calcul prix du repas : (Délibération n°2011-46 – Adoption des tarifs pour le restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2011.

Pour un quotient ≤ 150 : 1.22 €

Pour un quotient ≥ 1350 : 6.19 €

Pour un quotient > 150 et < 1350 , la formule de calcul consacrée est :

$(\text{Quotient CAF} - 150) \times 0.00414167 + 1.22$

Le résultat est arrondi à la deuxième décimale

Réduction 15% 2^{ème} enfant

Réduction 25 % 3^{ème} enfant et plus